



## COMPTE-RENDU DE REUNION

### CAP A REIMS METROPOLE

23 septembre 2016

Hôtel de la Communauté – Salle du RDC

#### **PRESENTS**

---

##### Présidence

Vincent VERSTRAETE Conseiller Communautaire Délégué

##### Représentants de la Collectivité

Alain LESCOUET Vice-Président Titulaire

Pierre GEORGIN Vice-Président Suppléant

##### Représentants des agents

Christophe AUBRY Titulaire – UFICT-CGT

Florence REGNIERE Suppléante – UFICT-CGT

Jean-Claude SERELLE Titulaire

Emmanuel DEBATY Titulaire

Sylviane SERELLE Titulaire

Alain LEBRUN Suppléant

Ségolène CASTET Suppléante

Françoise DROT Suppléante

#### **ORDRE DU JOUR**

---

- **Adoption du CR précédent**
- **Avancement au grade d'ingénieur principal**
- **Avancement au grade d'attaché principal**

#### **ADOPTION DU CR PRECEDENT**

Le CR de la précédente CAP du 22 août 2016 est adopté.

**Vote pour à l'unanimité.**

UFICT • CR • CAP A





## **AVANCEMENT AU GRADE D'INGENIEUR PRINCIPAL**

4 agents remplissent les conditions dont 3 ne respectent pas le critère « interne » des deux ans minimum entre deux promotions ou avancements de grade et un agent a un rapport que nous qualifierons de « mitigé ».

Compte-tenu de la réforme du statut des ingénieurs et dans la continuité de ce qui a été obtenu l'an dernier, l'élu au personnel propose de répondre favorablement à l'avancement des 4 agents.

FO fait remarquer à l'élu au personnel que le responsable d'un des agents proposé a fait une observation demandant à surseoir à son avancement encore 6 mois.

L'élu au personnel indique que le Directeur du service a été contacté et qu'il est revenu sur cette observation et qu'il ne s'opposait plus à l'avancement.

L'UFICT fait remarquer que depuis la rédaction de ce rapport il s'est écoulé environ 4 mois et qu'il aurait été dommage de ne pas faire bénéficier cet agent de l'avancement.

### **Vote pour à l'unanimité**

**Les bénéficiaires de l'avancement au grade d'ingénieur principal sont :**

**CHATILLON Vincent, JACQUEMIN Philippe, LE GRET Marie-Claire, MASSET Karine.**

*L'UFICT a toujours dénoncé cette règle interne des deux ans qui n'est pas statutaire et se félicite aujourd'hui de l'avancement de nos collègues remplissant les conditions statutaires.*

## **AVANCEMENT AU GRADE D'ATTACHE PRINCIPAL**

5 agents remplissent les conditions dont 4 ont un rapport favorable et un n'a pas été évalué.

Question FO : pourquoi l'un des agents n'a-t-il pas été évalué ?

L'UFICT apporte l'information à FO : la personne en question est en arrêt maladie depuis environ un an et n'a donc pas eu de CREP ni de rapport.

L'administration propose l'avancement pour les 4 collègues ayant un rapport favorable.

### **Vote pour à l'unanimité**

**Les bénéficiaires de l'avancement au grade d'attaché principal sont :**

**DROT Françoise, LOPPIN Jacqueline, NOEL Christine, ROCHE Sylvain.**

UFICT • CR • CAP A

